

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



*In Intervention*

~~Projet de discours~~ du Chef de la délégation algérienne  
Conférence Internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire  
« Engagements et actions »,  
Vienne, du 05 au 09 décembre 2016

Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre élection et pour les importants efforts que vous avez consentis en vue de l'élaboration de la déclaration ministérielle et qui renouvelle notre engagement collectif en matière de sécurité nucléaire et à laquelle mon pays s'associe.

Permettez-moi, également, d'exprimer notre appréciation au Directeur Général de l'AIEA, Yukiya Amano, pour l'organisation de cette deuxième Conférence, espace privilégié de participation et d'échange pour la concrétisation des aspirations de nos peuples au développement et à la paix, consacrée à l'examen des progrès réalisés, tant au plan national qu'international, en matière de sécurité nucléaire et les mesures qui permettraient son renforcement.

Dans ce contexte, l'Algérie salue le rôle important de l'AIEA dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et l'encourage à faciliter le transfert du savoir faire nécessaire pour une contribution optimale de l'atome au développement économique et social de notre monde, de même qu'elle lui reconnaît sa compétence unique en matière de non-prolifération à travers son système de garanties qui participe de l'effort général de sécurité.

Il est aussi indéniablement reconnu que la grande expertise, juridique et technique, de l'AIEA lui confère un rôle central en matière de renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires, à travers notamment l'assistance technique qu'elle fournit aux Etats membres pour mettre en place leurs architectures nationales de sécurité nucléaire, l'élaboration de normes et de standards y afférents, ainsi qu'à travers l'organisation de formations et d'ateliers favorisant la dissémination de connaissances scientifiques et techniques.

L'AIEA joue également un rôle principal en matière de coopération et de coordination sur le plan international, œuvrant à une plus grande convergence des efforts pour davantage de cohérence et de synergie en matière de sécurité nucléaire, dont, faut-il le rappeler, la responsabilité première incombe à la juridiction nationale de l'Etat.

Messieurs les Présidents,

L'Algérie, qui a ratifié l'amendement de la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires, se félicite de son entrée en vigueur et saisit cette occasion pour rappeler l'importance que revêt l'adhésion universelle à cet instrument.

L'Algérie a également souscrit aux prescriptions de l'AIEA contenues dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives ainsi que le document portant orientations pour l'importation des sources radioactives.

Par ailleurs, l'Algérie participe à la base de données sur le trafic illicite des matières et sources radioactives (ITDB).

L'engagement de mon pays en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire en particulier et en faveur de la paix et la sécurité internationale en général, est affirmé par son adhésion à l'ensemble des instruments juridiques connexes, tels que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et les Conventions des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, la corruption et le blanchiment d'argent, pour ne citer que ceux là.

Dans le même ordre d'idées, mon pays veille à une participation régulière aux différentes rencontres et initiatives internationales dans ce domaine à l'instar des Sommets sur la sécurité nucléaire et l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Messieurs les Présidents,

L'Algérie a adopté, au plan national, une approche procédant de notre conviction que les notions de sécurité et de sûreté nucléaires sont complémentaires car concourant à la même finalité et devant par conséquent se renforcer mutuellement.

Elle s'est, en conséquence, engagée à renforcer de son architecture de sécurité nucléaire par le développement d'une infrastructure juridique et institutionnelle, fondée sur les instruments qu'elle s'est déjà donnés ainsi que sur les orientations de l'AIEA en la matière. Cela se traduit, sur le plan réglementaire, par l'amendement du code pénal criminalisant davantage l'utilisation malveillante de matières radioactives et les actes de terrorisme nucléaire qui vient compléter la réglementation régissant la protection physique des installations nucléaires, matières nucléaires et autres sources radioactives; une réglementation régulièrement revue et révisée, en conformité avec les prescriptions en la matière.

C'est dans cette perspective que le régime des importations, de détention et des exportations des sources radioactives a été renforcé par la mise en place d'un contrôle rigoureux aux frontières, en coordination étroite avec les Institutions nationales concernées.

L'Algérie accorde, également, un intérêt particulier au développement des ressources humaines, notamment à travers la formation et la sensibilisation des personnels relevant des institutions et organismes dont les missions sont en rapport avec la sécurité nucléaire.

A cet effet, mon pays a mis en place un Centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire qui permet de répondre aux défis posés par la problématique de la sécurité nucléaire et de valoriser nos capacités nationales pour le maintien d'un régime de sécurité nucléaire inspiré des principes fondamentaux y relatifs.

Ce Centre de formation a une vocation régionale qui lui permet de contribuer, de manière effective, au renforcement du réseau international des centres d'appui à la sécurité nucléaire pour le partage des informations et des connaissances.

Enfin et s'agissant de la prévention et de la préparation aux situations d'urgence radiologiques, les institutions concernées ont renforcé leurs capacités de prévention et de réponse en mettant en œuvre les moyens d'intervention appropriés.

Messieurs les Présidents,

Notre présence aujourd'hui, à ce niveau de représentation, témoigne de l'importance que nous accordons tous à la sécurité nucléaire et à la menace que pourraient causer des actes malveillants perpétrés contre des installations nucléaires ou impliquant des matières radioactives.

Aussi et au vu des responsabilités qui sont confiées à l'AIEA, à travers notamment ses plans de sécurité nucléaire ainsi que la gestion du Fonds pour la sécurité nucléaire, nous estimons qu'il est de la toute première importance que des ressources humaines et financière suffisantes lui soient accordées.

Cela étant, il est tout aussi important de rappeler l'impératif de préservation, au sein de l'AIEA, du nécessaire équilibre entre les activités promotionnelles et non promotionnelles en matière de sécurité nucléaire qui ne doivent en aucun cas entraver le droit inaliénable de tous les Etats à utiliser et à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques tel que consacré par l'article IV du TNP ; un principe pour lequel mon pays réitère son attachement.

Enfin, l'Algérie saisit l'opportunité de cette rencontre pour rappeler que la non-prolifération, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le désarmement sont aussi complémentaires qu'indissociables.

Je vous remercie pour votre attention